

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2011

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président
Mmes Maria CLARET - Anne JAGGI
MM. Jean-Claude DENERVAUD - Henri-Pierre DUPRAZ
Gérard FONTAINE - Joseph FONTAINE - André THEVENOZ –
Lionel THEVENOZ, membres

Hors Conseil : M. Raoul FLOREZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusés : Mme Catherine LEHMANN - M. Sébastien DUPRAZ

M. le président ouvre la séance à 19 heures. L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Présentation du plan directeur – transport collectif 2011-2014 par Mme Marion Guillot de la Direction générale de la mobilité et de M. Patrick Paulus des Transports publics genevois – nouvelle ligne « S » - (Soral).
- 2.- Projet du plan localisé de quartier situé l'angle des routes des Lolliets et de Soral.
- 3.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010.
- 4.- Sécurisation dans le village et modération de trafic.
- 5.- Organisation de la sortie de ski.
- 6.- Communications de l'exécutif.
- 7.- Divers.

1.- Présentation du plan directeur – transport collectif 2011-2014 par Mme Marion Guillot de la Direction générale de la mobilité et de M. Patrick Paulus des Transports publics genevois

M. le président souhaite la bienvenue à Mme Marion Guillot, de la Direction générale de la mobilité (DGM) - Service des transports publics et de M. Patrick Paulus, responsable du service « offres et demandes » des Transports publics genevois (TPG) qui présentent deux nouvelles variantes dans le cadre du plan directeur - transport collectif 2011-2014 - dont le tracé de la dernière variante a été retenu par les services ci-dessus. Il s'agit de la desserte du village de Bernex qui partira d'Avusy-Sézegnin-Laconnex-Bernex avec la ligne « L ». L'avantage est la liaison avec Laconnex et le maintien des deux arrêts à Soral.

M. Henri-Pierre Dupraz se dit heureux qu'une solution soit trouvée et est surpris de constater un revirement de situation et qu'il faille se fâcher pour obtenir satisfaction. Il demande s'il est normal qu'une proposition plus concrète soit faite seulement maintenant alors que le projet était finalisé en janvier 2011.

M Jean-Claude Egger, président estime qu'il est mis devant un fait accompli et est étonné de discuter de la présentation d'une autre variante que celles soumises auparavant sans qu'il ait été averti préalablement avant cette séance du Conseil municipal, car il souligne qu'il a manifesté son désaccord lors des premiers contacts.

M. Patrick Paulus souligne qu'ils sont à l'écoute de chaque commune depuis novembre 2008, date de l'élaboration du nouveau plan directeur et ont le même respect pour tout le monde. Mme Marion Guillot précise qu'ils ne pouvaient pas voir les communes avant novembre 2010 pour la concrétisation du plan directeur et confirme les propos de M. Patrick Paulus. En ce qui concerne les deux nouvelles variantes, elles ont été discutées de concert entre les TPG et la DGM. Ils tiennent à préciser que la variante direction Lully-Confignon

avait également un intérêt (parcours plus direct). Ils ne veulent pas faire de procès d'intention à un mois du délai de trouver une solution.

Les membres du Conseil font part, à tour de rôle, de leurs remarques et sont surpris des méthodes des TPG et de la DGM et sont étonnés que ce projet n'ait pas été soumis avant. En outre, ils se rallient aux propos de M. le président et de M. Henri-Pierre Dupraz.

M. Henri-Pierre Dupraz pose la question du futur développement de la commune de Viry qui va créer 700 logements ces prochaines années. Les TPG et la DGM n'ont pas de réponse sur le sujet.

Pour conclure, le Conseil municipal est d'accord avec la variante No 5. Toutefois en cas de blocage de la part de la commune d'Avusy, une rencontre avec toutes les parties intéressées devra être fixée. Les ultimes vérifications sur la faisabilité des tracés proposés sont fixées d'ici fin janvier 2011. La validation définitive du réseau 2012 est prévue d'ici fin février 2011 (nécessité d'avoir le positionnement des communes pour cette échéance). En cas de réalisation des aménagements nécessaires, l'échéance est prévue pour fin décembre 2011.

M. le président remercie Mme Marion Guillot et M. Patrick Paulus qui prennent congé de l'assemblée.

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010 est accepté à l'unanimité des membres présents, sauf une abstention (personne excusée lors de cette séance).

M. Lionel Thévenoz arrive en cours de séance.

3.- Plan localisé de quartier (PLQ) à l'angle des routes des Lolliets et de Soral

M. le président souhaite la bienvenue à M. Georges Gainon, notre conseiller qui résume parfaitement la situation et les séances que la commune, notre architecte MID Architecture Sàrl et lui-même ont eues avec le service des plans d'affectation et des requêtes du Département des constructions et technologies de l'information (DCTI).

L'établissement des PLQ de petite taille n'est pas la priorité pour la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGTA), la réalisation du PLQ qui nous concerne sera plus rapide si elle est prise en charge par la commune au moyen d'une initiative communale. En conséquence, M. Gainon conseille cette voie afin de manifester une volonté politique de la commune. Dans ce cas, le dossier est transmis directement au Conseil d'Etat pour l'ouverture de la procédure.

Dans le cas d'une initiative communale et selon l'article 47 (rapport à l'intention de l'autorité cantonale chargée de l'approbation des plans) de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), la commune doit fournir un rapport qui comporte une partie aménagement du territoire et une partie protection de l'environnement.

L'établissement d'un rapport par un expert agréé se monte à environ CHF 5.000.--. Il faut souligner qu'à l'époque le service compétent du DCTI était d'accord de le rédiger, mais plus actuellement.

M. Henri-Pierre Dupraz fait part de son mécontentement de la nouvelle position du DCTI pour la rédaction du rapport, mais est favorable au projet.

M. le président remercie M. Georges Gainon pour ses explications et conseils qui prend congé de l'assemblée.

M. le président demande aux membres du Conseil municipal de prendre un vote d'intention. Par 7 voix, soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de mandater MID Architecture Sàrl pour initialiser le projet de PLQ conformément à l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (AOT) pour un coût total supplémentaire de CHF 7.000.-- environ.

Une résolution sera prise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

4.- Sécurisation dans le village et modération de trafic

M. le président informe que Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. se renseigne auprès de la Direction du service des routes à la suite d'un message reçu de son directeur avant Noël nous informant que, bousculé, par de nombreux autres dossiers, et pour grands nombres d'entre eux, plus urgents, l'approbation de notre projet modifié sera signé par les services compétents dans le courant du mois de janvier. A suivre.

5.- Organisation de la sortie de ski

Mme Catherine Lehmann et M. Lionel Thévenoz sont responsables de l'organisation de la sortie de ski. M. Gérard Fontaine est chargé des boissons et de la mise en place de la taverne en collaboration avec Mme Anne Jaggi chargée du repas.

M. Jo Fontaine arrive en cours de séance.

6.- Communications de l'exécutif

Salle communale

Un rendez-vous a été fixé le 26 janvier 2011 à la Mairie avec notre architecte M. Florian Barro et les membres de l'exécutif pour discuter du projet de la sortie de secours de la salle communale.

Manifestations de l'année 2011

L'organisation des manifestations 2011 est discutée pour la réservation des tentes pour les fêtes du 20^{ème} anniversaire du jumelage avec Labeaume – de la course du vignoble – des promotions et du 1^{er} août. Le secrétaire est chargé de faire le nécessaire auprès d'Abrilloc à Chancy.

Sortie des aînés

La sortie des aînés est fixée le 9 juin 2011. La Mairie est chargée d'organiser cette journée.

Repas du Conseil municipal et des employés communaux 2010

M. le Maire propose de regrouper pour le repas de fin d'année 2010 qui a été reporté début 2011 le Conseil municipal et les employés communaux, ce que les membres acceptent. La date est fixée le 9 février prochain à 19 h.30. Le lieu sera communiqué ultérieurement à chaque participant.

6.-Divers

Cambriolages

M. Henri-Pierre Dupraz informe que plusieurs familles ont subi des cambriolages ou des tentatives de cambriolages ces derniers temps. Les victimes doivent déposer plainte auprès de la gendarmerie de Lancy-Onex. La commune s'est fait voler la benne spéciale des

déchets de la balayeuse. Une plainte a été déposée immédiatement au poste de cette gendarmerie.

Chemin des douaniers le long de La Laire

Mme Maria Claret informe que les travaux d'entretien d'hiver (marches et barrières – coupe des chablis entravant le sentier) sur le chemin pédestre des douaniers le long de La Laire entre la commune d'Avusy et la douane de Soral II ont été réalisés récemment à la charge de la commune. En ce qui concerne les autres travaux, notamment la libération des barrages qui peuvent gêner le libre cours de l'eau sur la zone de Soral sont à la charge de l'Etat de Genève. M. le président reprendra contact avec M. Alexandre Wisard, directeur du service de la renaturation des cours d'eau afin qu'il donne les instructions nécessaires aux personnes concernées.

Fête de Noël

Mme Maria Claret remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des fêtes de Noël. Plusieurs personnes demandent qu'elle a été l'écho de la nouvelle formule de la fête de Noël des enfants. M. le Maire répond que l'écho était favorable tant du côté des enseignants que des participants. Certains conseillers formulent des petites remarques. M. le président informe qu'une séance est prévue le 3 février prochain avec les enseignants des communes de Laconnex et Soral et les autorités des deux communes et demande aux membres du Conseil de lui faire part des remarques écrites qu'il transmettra lors de cette séance.

Terrain de pétanque

M. Gérard Fontaine demande où en sont les démarches pour le terrain de pétanque situé près des tennis. M. le président répond que la Mairie s'en occupe.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée par M. le président à 21 h. 30.